

# Aperçu du rapport

Année du rapport : 2016  
Type de rapport : INRP, ON MOE LRT

Statut de déclaration : Soumis

Date de modification : 30/05/2017 4:03 PM

## Détails relatifs à l'entreprise et l'emplacement

Nom de l'entreprise : Gay Lea Foods Co-operative Limited (autrefois Salerno, autrefois Salerno Dairy Products)

Numéro d'entreprise : 101963213

Adresse postale : Adresse ligne 1 : 20, rue Morley  
Ville, Province/État, Code postal : Hamilton Ontario L8H3R7  
Pays : Canada

Nom de l'installation : Code : Salerno

SCIAN : 311515

No. INRP :

Adresse municipale : Adresse ligne 1 : 20 rue Morley  
Ville, Province/État, Code postal : Hamilton Ontario L8H3R7  
Pays : Canada  
Latitude : 43.25050  
Longitude : -79.78390  
Zone UTM : 17  
Abscisse UTM : 598719  
Ordonnée UTM : 4789350

## Permis

Numéro ou numéro de permis : ON1798300

Ministère, agence ou nom du programme : Ministère de l'Environnement

## Renseignements sur les personnes--ressources

Type de personne--ressource : Responsable des renseignements techniques, personne qui a préparé le rapport

Nom : Angelo Venerus

Poste/titre : Consultant

Téléphone : 5198231252

Courriel : Vipinc@on.aibn.com

Sous-traitant autonome/entreprise de consultation : Venerus International purification Inc.

Type de personne-ressource : Officiel chargé de la certification, coordonnateur dans l'entreprise, personne qui a coordonné la préparation du plan de réduction des toxiques

Nom : Joseph Assenza

Poste : Superviseur de l'entretien

Tél. : 9059616429

Courriel : maintenance@salernodairy.com

Poste : Employé de plus haut rang

Nom : Mario Decunto

Tél. : Directeur général

Courriel : 9052835214

Adresse postale : mdicunto@gaylea.com

Personne-ress. : Adresse ligne 1 : 20 rue Morley  
Ville, Province/État, Code postal : Hamilton Ontario L8H3R7 Pays : Canada

Nom : Superviseur de l'entretien

Poste :

Tél. :

Joseph Assenza

Courriel :

maintenance@salernodairy.com

## Renseignements généraux

Nombre d'employés :

120

Activités auxquelles le seuil de 20 000 heures de travail ne s'applique pas :

Aucune de ces réponses

Activités se rapportant à une déclaration obligatoire des dioxines, des furanes et de l'hexachlorobenzène :

Aucune de ces réponses

Activités auxquelles il faut déclarer les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) :

Préservation du bois au moyen de la créosote : Non

Est-ce la première fois que l'installation (sous le propriétaire actuel ou le précédent) fait l'objet d'une déclaration à l'INRP :

Non

L'installation est-elle contrôlée par une (d') autre(s) compagnie(s) canadienne(s) :

Non

L'installation déclare-t-elle en vertu d'autres règlements sur l'environnement ou de permis :

Non

L'installation est-elle tenue de déclarer une ou plusieurs substances de la partie 4 (principaux contaminants atmosphériques) :

No

Est-ce que l'installation a été fermée pendant au moins une semaine au courant de l'année :

Non

Horaire d'exploitation - Jours de la semaine :

Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven, Sam, Dim

Nombre d'heures habituelles d'opération par jour :

24

Heure habituelle quotidienne du début d'opération (24 h) (hh/mm) ex: 13h00 :

06h00

## Liste des substances

No CAS	Nom de la substance	Rejets	Rejets (espèces de COVs)	Éliminations	Recyclage	Unités
NA - 17	Ion nitrate en solution à pH > = 6,0	S/O	S/O	S/O	S/O	Tonnes
7697-37-2	Acide nitrique	S/O	S/O	S/O	S/O	Tonnes
7664-93-9	Acide sulfurique	S/O	S/O	S/O	S/O	Tonnes

## Programmes applicables

No CAS	Nom de la substance	INRP	MEO LRT	MEO Règl. 127/01	Première déclaration au programme MEO LRT pour cette substance
NA - 17	Ion nitrate en solution à pH > = 6,0	Oui	Oui		Non
7697-37-2	Acide nitrique	Oui	Oui		Non
7664-93-9	Acide sulfurique	Oui	Oui		Non

## Renseignements généraux sur la substance - rejets et transferts de la substance

No CAS	Nom de la substance	La substance a-t-elle été rejetée sur place	La quantité sera déclarée comme la somme des rejets à tous les médias	Rejet dans l'air d'une (1) tonne ou plus d'une substance de l'INRP Partie 5 (composés organiques volatils)
NA - 17	Ion nitrate en solution à pH > = 6,0	Non	Non	Non
7697-37-2	Acide nitrique	Non	Non	Non
7664-93-9	Acide sulfurique	Non	Non	Non

### Renseignements généraux sur la substance - éliminations et transferts hors site aux fins de recyclage

No CAS	Nom de la substance	La substance a-t-elle été éliminée (au site ou hors site) ou transférée à des fins de transformation avant l'élimination finale?	L'établissement est-il tenu de signaler les éliminations de débris et déchets de roche pour la période de référence visée?	La substance a-t-elle été transférée hors site pour le recyclage?
NA - 17	Ion nitrate en solution à pH > = 6,0	Non	Non	Non
7697-37-2	Acide nitrique	Non	Non	Non
7664-93-9	Acide sulfurique	Non	Non	Non

### Renseignements généraux sur la substance - nature des activités

No CAS	Nom de la substance	Fabrication de la substance	Préparation de la substance	Autre utilisation de la substance
NA - 17	Ion nitrate en solution à pH > = 6,0			Comme auxiliaire de traitement physique ou chimique
7697-37-2	Acide nitrique			Comme auxiliaire de traitement physique ou chimique
7664-93-9	Acide sulfurique			Comme auxiliaire de traitement physique ou chimique

### Quantifications LRT

No CAS	Nom de la substance	Utilisation, création, contenu dans les produits	Quantité	Échelles d'utilisation pour rapport au public
NA - 17	Ion nitrate en solution à pH > = 6,0	Utilisation	17,8 tonnes	Oui
NA - 17	Ion nitrate en solution à pH > = 6,0	Création		Non
NA - 17	Ion nitrate en solution à pH > = 6,0	Contenu dans les produits		Non
7697-37-2	Acide nitrique	Utilisation		Oui
7697-37-2	Acide nitrique	Création		Non
7697-37-2	Acide nitrique	Contenu dans les produits		Non
7664-93-9	Acide sulfurique	Utilisation		Oui
7664-93-9	Acide sulfurique	Création		Non
7664-93-9	Acide sulfurique	Contenu dans les produits		Non

### Quantifications LRT - autres

No CAS	Nom de la substance	Changement de méthode de quantification	Raisons du changement	Description de la façon dont le changement porte un impact sur le suivi et la quantification de la substance	Description de la façon dont un incident a affecté les quantifications	Changements significatifs des processus
NA - 17	Ion nitrate en solution à pH > = 6,0					Non
7697-37-2	Acide nitrique					Non
7664-93-9	Acide sulfurique					Non

### Rejets sur place – total

#### Rejets sur place – raison des changements de quantités par rapport à l'an dernier

No CAS	Nom de la substance	Raisons du changement des quantités par rapport à l'an dernier	Commentaires
7664-93-9	Acide sulfurique	Aucun changement notable (c.-à-d. > 10 %) ou aucun changement	
7697-37-2	Acide nitrique	Changement du niveau de production	
NA - 17	Ion nitrate en solution à pH > = 6,0	Changement du niveau de production	

### Éliminations – raisons et commentaires

No CAS	Nom de la substance	Raisons pour lesquelles la substance a été éliminée	Raisons du changement des quantités par rapport à l'an dernier	Commentaires
7664-93-9	Acide sulfurique		Aucun changement notable (c.-à-d. > 10 %) ou aucun changement	
7697-37-2	Acide nitrique		Changement du niveau de production	
NA - 17	Ion nitrate en solution à pH > = 6,0		Changement du niveau de production	

### Recyclage – raisons et commentaires

No CAS	Nom de la substance	Raisons pour lesquelles la substance a été recyclée	Raisons du changement des quantités recyclées par rapport à l'an dernier	Commentaires
--------	---------------------	---	--	--------------

7664-93-9	Acide sulfurique		Aucun changement notable (c.-à-d. > 10 %) ou aucun changement
7697-37-2	Acide nitrique		Changement du niveau de production
NA - 17	Ion nitrate en solution à pH > = 6,0		Changement du niveau de production

## Rapport comparatif – entrées, créations et contenu dans les produits

No CAS	Nom de la substance	Décomposition	Catégorie	Quantité	Dernière quantité signalée	Période de référence de la dernière quantité signalée	Changement	% de changement
NA - 17	Ion nitrate en solution à pH > = 6,0	Non	Entrée à l'installation (utilisation)	17,8 tonnes	20,36 tonnes	2015	-2,56	12,57
NA - 17	Ion nitrate en solution à pH > = 6,0	Non	Création	0 tonne	0 tonne	2015	0	
NA - 17	Ion nitrate en solution à pH > = 6,0	Non	Contenu dans les produits	0 tonne	0 tonne	2015	0	
7697-37-2	Acide nitrique	Non	Entrée à l'installation (utilisation)	18,2 tonnes	20,77 tonnes	2015	-2,57	-12,37
7697-37-2	Acide nitrique	Non	Création	0 tonne	0 tonne	2015	0	
7697-37-2	Acide nitrique	Non	Contenu dans les produits	0 tonne	0 tonne	2015	0	
7664-93-9	Acide sulfurique	Non	Entrée à l'installation (utilisation)	13,02 tonnes	11,93 tonnes	2015	1,09	9,14
7664-93-9	Acide sulfurique	Non	Création	0 tonne	0 tonne	2015	0	
7664-93-9	Acide sulfurique	Non	Contenu dans les produits	0 tonne	0 tonne	2015	0	

## Rapport comparatif – entrées, créations et contenu dans les produits : raison(s) du changement

No CAS	Nom de la substance	Raison(s) du changement	Raisons du changement des quantités recyclées par rapport à l'an dernier
NA - 17	Ion nitrate en solution à pH > - 6,0	Un incident anormal est survenu à l'établissement l'année précédente	
7697-37-2	Acide nitrique	Un incident anormal est survenu à l'établissement l'année précédente	
7664-93-9	Acide sulfurique	Aucune raison – les quantités sont approximativement les mêmes	

## Prévention de la pollution

L'établissement a-t-il un plan de prévention de la pollution documenté?

Non

L'installation a-t-elle fait toute initiative de prévention de la pollution au cours de l'année de référence INRP :

Non

## Progrès dans le cadre du plan LRT - objectifs

No CAS	Nom de la substance	Objectif(s)
NA - 17	Ion nitrate en solution à pH > - 6,0	Réduire l'ion nitrate d'environ ~ 10 %
7697-37-2	Acide nitrique	Réduire l'acide nitrique/ion nitrate d'environ ~ 10 % en i) installant un nouveau système NEP ii) actualisant l'ancien système NEP
7664-93-9	Acide sulfurique	Réduire l'acide sulfurique d'environ ~ 30 % en i) installant un nouveau système RO ii) si le changement au système RO n'apporte pas une réduction de 30 %, un grand réservoir d'entreposage sera acheté pour augmenter la capacité d'entreposage du flux saisi des déchets et l'égaliser

## Progrès dans le cadre du plan LRT – cibles pour l'utilisation

No CAS	Nom de la substance	Quantité	Années	Description de la cible
NA - 17	Ion nitrate en solution à pH > - 6,0	3 tonnes	1	3-6 mois pour le nouveau NEP, 6-12 mois pour actualisation de l'ancien NEP
7697-37-2	Acide nitrique	3,1 tonnes	1	3-6 mois pour le nouveau NEP, 6-12 mois pour actualisation de l'ancien système
7664-93-9	Acide sulfurique	4,8 tonnes	1	Nouveau RO – Nouveau réservoir – 2 ans

## Progrès dans le cadre du plan LRT – cibles pour la création

No CAS	Nom de la substance	Quantité	Années	Description de la cible
NA - 17	Ion nitrate en solution à pH > - 6,0	Aucune quantité ciblée	Aucune période ciblée	
7697-37-2	Acide nitrique	Aucune quantité ciblée	Aucune période ciblée	
7664-93-9	Acide sulfurique	Aucune quantité ciblée	Aucune période ciblée	

## Progrès dans le cadre du plan LRT – options de réduction des toxiques mises en œuvre

No CAS	Nom de la substance	Activité	Démarches entreprises dans la période de référence pour mettre en œuvre l'option de réduction des toxiques	Résumé public de la description des démarches	Comparaison des étapes décrites dans le plan pour la mise en œuvre et des étapes réelles entreprises pendant la période de référence	Résumé public de la comparaison des démarches
NA - 17	Ion nitrate en solution à pH > = 6,0	Équipement, mise en place ou tuyautage modifiés	L'actualisation NEP a été installée en vertu du plan et continue de bien fonctionner	L'actualisation NEP a été installée en vertu du plan et continue de bien fonctionner	Les actualisations et le fonctionnement du système NEP continuent en vertu du plan	L'actualisation NEP a été installée en vertu du plan et continue de bien fonctionner
7697-37-2	Acide nitrique	Équipement, mise en place ou tuyautage modifiés	L'actualisation NEP a accompli la tâche et continue d'aider à réduire les nettoyants à base	L'actualisation NEP a accompli la tâche et continue d'aider à réduire les nettoyants à base	Le système a été installé en vertu du plan	L'actualisation NEP a accompli la tâche et continue d'aider à réduire les nettoyants à base d'acide

			d'acide nitrique	d'acide nitrique		nitrique
7664-93-9	Acide sulfurique	Autre	Un système RO a été installé et continue de fonctionner pour générer un bas perméat en pH, ce qui réduit la consommation d'acide sulfurique	Un système RO a été installé et continue de fonctionner pour générer un bas perméat en pH, ce qui réduit la consommation d'acide sulfurique	Le RO continue de réduire les exigences pour l'acide sulfurique	Un système RO a été installé et continue de fonctionner pour générer un bas perméat en pH, ce qui réduit la consommation d'acide sulfurique

## Progrès dans le cadre du plan LRT – cibles pour la création

No CAS	Nom de la substance	Activité	Réductions venant des options mises en œuvre	Quantité
NA - 17	Ion nitrate en solution à pH > = 6,0	Équipement, mise en place ou tuyautage modifiés	La quantité de réduction pour <b>l'utilisation</b> de la substance dans l'établissement pendant la période de référence venant des démarches décrites :	2,5 tonnes
NA - 17	Ion nitrate en solution à pH > = 6,0	Équipement, mise en place ou tuyautage modifiés	La quantité de réduction pour <b>la création</b> de la substance dans l'établissement pendant la période de référence venant des démarches décrites :	0 tonne
NA - 17	Ion nitrate en solution à pH > = 6,0	Équipement, mise en place ou tuyautage modifiés	La quantité de réduction pour <b>le contenu dans les produits</b> de la substance dans l'établissement pendant la période de référence venant des démarches décrites :	0 tonne
NA - 17	Ion nitrate en solution à pH > = 6,0	Équipement, mise en place ou tuyautage modifiés	La quantité de réduction pour <b>les rejets dans l'atmosphère</b> de la substance dans l'établissement pendant la période de référence venant des démarches décrites :	0 tonne
NA - 17	Ion nitrate en solution à pH > = 6,0	Équipement, mise en place ou tuyautage modifiés	La quantité de réduction pour <b>les rejets dans les plans d'eau</b> de la substance dans l'établissement pendant la période de référence venant des démarches décrites :	0 tonne
NA - 17	Ion nitrate en solution à pH > = 6,0	Équipement, mise en place ou tuyautage modifiés	La quantité de réduction pour <b>les rejets dans la terre</b> de la substance dans l'établissement pendant la période de référence venant des démarches décrites :	0 tonne
NA - 17	Ion nitrate en solution à pH > = 6,0	Équipement, mise en place ou tuyautage modifiés	La quantité de réduction pour la substance <b>éliminée au site</b> (dont les résidus et déchets de roche) au site pendant la période de référence venant des démarches décrites :	0 tonne
NA - 17	Ion nitrate en solution à pH > = 6,0	Équipement, mise en place ou tuyautage modifiés	La quantité de réduction pour la substance <b>éliminée hors site</b> (dont les résidus et déchets de roche) au site pendant la période de référence venant des démarches décrites :	0 tonne
NA - 17	Ion nitrate en solution à pH > = 6,0	Équipement, mise en place ou tuyautage modifiés	La quantité de réduction pour la substance <b>recyclée hors site</b> au site pendant la période de référence venant des démarches décrites :	0 tonne
7697-37-2	Acide nitrique	Équipement, mise en place ou tuyautage modifiés	La quantité de réduction pour <b>l'utilisation</b> de la substance dans l'établissement pendant la période de référence venant des démarches décrites :	2,5 tonnes
7697-37-2	Acide nitrique	Équipement, mise en place ou tuyautage modifiés	La quantité de réduction pour <b>la création</b> de la substance dans l'établissement pendant la période de référence venant des démarches décrites :	0 tonne
7697-37-2	Acide nitrique	Équipement, mise en place ou tuyautage modifiés	La quantité de réduction pour <b>le contenu dans les produits</b> de la substance dans l'établissement pendant la période de référence venant des démarches décrites :	0 tonne
7697-37-2	Acide nitrique	Équipement, mise en place ou tuyautage modifiés	La quantité de réduction pour <b>les rejets dans l'atmosphère</b> de la substance dans l'établissement pendant la période de référence venant des démarches décrites :	0 tonne
7697-37-2	Acide nitrique	Équipement, mise en place ou tuyautage modifiés	La quantité de réduction pour <b>les rejets dans les plans d'eau</b> de la substance dans l'établissement pendant la période de référence venant des démarches décrites :	0 tonne
7697-37-2	Acide nitrique	Équipement, mise en place ou tuyautage modifiés	La quantité de réduction pour <b>les rejets dans la terre</b> de la substance dans l'établissement pendant la période de référence venant des démarches décrites :	0 tonne
7697-37-2	Acide nitrique	Équipement, mise en place ou tuyautage modifiés	La quantité de réduction pour la substance <b>éliminée au site</b> (dont les résidus et déchets de roche) au site pendant la période de référence venant des démarches décrites :	0 tonne
7697-37-2	Acide nitrique	Équipement, mise en place ou tuyautage modifiés	La quantité de réduction pour la substance <b>éliminée hors site</b> (dont les résidus et déchets de roche) au site pendant la période de référence venant des démarches décrites :	0 tonne
7697-37-2	Acide nitrique	Équipement, mise en place ou tuyautage modifiés	La quantité de réduction pour la substance <b>recyclée hors site</b> au site pendant la période de référence venant des démarches décrites :	0 tonne
7664-93-9	Acide sulfurique	Autre	La quantité de réduction pour <b>l'utilisation</b> de la substance dans l'établissement pendant la période de référence venant des démarches décrites :	0 tonne
7664-93-9	Acide sulfurique	Autre	La quantité de réduction pour <b>la création</b> de la substance dans l'établissement pendant la période de référence venant des démarches décrites :	0 tonne
7664-93-9	Acide sulfurique	Autre	La quantité de réduction pour <b>le contenu dans les produits</b> de la substance dans l'établissement pendant la période de référence venant des démarches décrites :	0 tonne
7664-93-9	Acide sulfurique	Autre	La quantité de réduction pour <b>les rejets dans l'atmosphère</b> de la substance dans l'établissement pendant la période de référence venant des démarches décrites :	0 tonne
7664-93-9	Acide sulfurique	Autre	La quantité de réduction pour <b>les rejets dans les plans d'eau</b> de la substance dans l'établissement pendant la période de référence venant des démarches décrites :	0 tonne
7664-93-9	Acide sulfurique	Autre	La quantité de réduction pour <b>les rejets dans la terre</b> de la substance dans l'établissement pendant la période de référence venant des démarches décrites :	0 tonne
7664-93-9	Acide sulfurique	Autre	La quantité de réduction pour la substance <b>éliminée au site</b> (dont les résidus et déchets de roche) au site pendant la période de référence venant des démarches décrites :	0 tonne
7664-93-9	Acide sulfurique	Autre	La quantité de réduction pour la substance <b>éliminée hors site</b> (dont les résidus et déchets de roche) au site pendant la période de référence venant des démarches décrites :	0 tonne
7664-93-9	Acide sulfurique	Autre	La quantité de réduction pour la substance <b>recyclée hors site</b> au site pendant la période de référence venant des démarches décrites :	0 tonne

## Progrès dans le cadre du plan LRT – interventions additionnelles

No CAS	Nom de la substance	D'autres interventions additionnelles hors du plan ont-elles été entreprises pendant la période de référence pour réduire l'utilisation et/ou la création de la substance?	Décrivez toute intervention additionnelle entreprise pendant la période de référence pour réaliser les objectifs du plan	Résumé public de la description des interventions additionnelles entreprises
NA - 17	Ion nitrate en solution à pH > = 6,0	Non		
7697-37-2	Acide nitrique	Non		
7664-93-9	Acide sulfurique	Non		

## Progrès dans le cadre du plan LRT – réductions venues des interventions additionnelles entreprises

No CAS	Nom de la substance	Réductions venues des interventions additionnelles entreprises	Quantité
NA - 17	Ion nitrate en solution à pH > = 6,0	La quantité de réduction pour <b>l'utilisation</b> de la substance dans l'établissement pendant la période de référence venant des interventions additionnelles.	

NA - 17	Ion nitrate en solution à pH > = 6,0	La quantité de réduction pour <b>la création</b> de la substance dans l'établissement pendant la période de référence venant des interventions additionnelles.
NA - 17	Ion nitrate en solution à pH > = 6,0	La quantité de réduction pour <b>le contenu dans les produits</b> de la substance dans l'établissement pendant la période de référence venant des interventions additionnelles.
NA - 17	Ion nitrate en solution à pH > = 6,0	La quantité de réduction pour <b>les rejets dans l'atmosphère</b> de la substance dans l'établissement pendant la période de référence venant des interventions additionnelles.
NA - 17	Ion nitrate en solution à pH > = 6,0	La quantité de réduction pour <b>les rejets dans les plans d'eau</b> de la substance dans l'établissement pendant la période de référence venant des interventions additionnelles.
NA - 17	Ion nitrate en solution à pH > = 6,0	La quantité de réduction pour <b>les rejets dans la terre</b> de la substance dans l'établissement pendant la période de référence venant des interventions additionnelles.
NA - 17	Ion nitrate en solution à pH > = 6,0	La quantité de réduction pour la substance <b>éliminée au site</b> (dont les résidus et déchets de roche) au site pendant la période de référence venant des interventions additionnelles.
NA - 17	Ion nitrate en solution à pH > = 6,0	La quantité de réduction pour la substance <b>éliminée hors site</b> (dont les résidus et déchets de roche) au site pendant la période de référence venant des interventions additionnelles.
NA - 17	Ion nitrate en solution à pH > = 6,0	La quantité de réduction pour la substance <b>recyclée hors site</b> au site pendant la période de référence venant des interventions additionnelles.
7697-37-2	Acide nitrique	La quantité de réduction pour <b>l'utilisation</b> de la substance dans l'établissement pendant la période de référence venant des interventions additionnelles.
7697-37-2	Acide nitrique	La quantité de réduction pour <b>la création</b> de la substance dans l'établissement pendant la période de référence venant des interventions additionnelles.
7697-37-2	Acide nitrique	La quantité de réduction pour <b>le contenu dans les produits</b> de la substance dans l'établissement pendant la période de référence venant des interventions additionnelles.
7697-37-2	Acide nitrique	La quantité de réduction pour <b>les rejets dans l'atmosphère</b> de la substance dans l'établissement pendant la période de référence venant des interventions additionnelles.
7697-37-2	Acide nitrique	La quantité de réduction pour <b>les rejets dans les plans d'eau</b> de la substance dans l'établissement pendant la période de référence venant des interventions additionnelles.
7697-37-2	Acide nitrique	La quantité de réduction pour <b>les rejets dans la terre</b> de la substance dans l'établissement pendant la période de référence venant des interventions additionnelles.
7697-37-2	Acide nitrique	La quantité de réduction pour la substance <b>éliminée au site</b> (dont les résidus et déchets de roche) au site pendant la période de référence venant des interventions additionnelles.
7697-37-2	Acide nitrique	La quantité de réduction pour la substance <b>éliminée hors site</b> (dont les résidus et déchets de roche) au site pendant la période de référence venant des interventions additionnelles.
7697-37-2	Acide nitrique	La quantité de réduction pour la substance <b>recyclée hors site</b> au site pendant la période de référence venant des interventions additionnelles.
7664-93-9	Acide sulfurique	La quantité de réduction pour <b>l'utilisation</b> de la substance dans l'établissement pendant la période de référence venant des interventions additionnelles.
7664-93-9	Acide sulfurique	La quantité de réduction pour <b>la création</b> de la substance dans l'établissement pendant la période de référence venant des interventions additionnelles.
7664-93-9	Acide sulfurique	La quantité de réduction pour <b>le contenu dans les produits</b> de la substance dans l'établissement pendant la période de référence venant des interventions additionnelles.
7664-93-9	Acide sulfurique	La quantité de réduction pour <b>les rejets dans l'atmosphère</b> de la substance dans l'établissement pendant la période de référence venant des interventions additionnelles.
7664-93-9	Acide sulfurique	La quantité de réduction pour <b>les rejets dans les plans d'eau</b> de la substance dans l'établissement pendant la période de référence venant des interventions additionnelles.
7664-93-9	Acide sulfurique	La quantité de réduction pour <b>les rejets dans la terre</b> de la substance dans l'établissement pendant la période de référence venant des interventions additionnelles.
7664-93-9	Acide sulfurique	La quantité de réduction pour la substance <b>éliminée au site</b> (dont les résidus et déchets de roche) au site pendant la période de référence venant des interventions additionnelles.
7664-93-9	Acide sulfurique	La quantité de réduction pour la substance <b>éliminée hors site</b> (dont les résidus et déchets de roche) au site pendant la période de référence venant des interventions additionnelles.
7664-93-9	Acide sulfurique	La quantité de réduction pour la substance <b>recyclée hors site</b> au site pendant la période de référence venant des interventions additionnelles.

## Progrès dans le cadre du plan LRT – amendements

No CAS	Nom de la substance	Des amendements ont-ils été apportés au plan de réduction des substances toxiques pendant la période de référence?	Description de tout amendement apporté au plan de réduction des substances toxiques pendant la période de référence	Résumé public de tout amendement apporté au plan de réduction des substances toxiques pendant la période de référence
NA - 17	Ion nitrate en solution à pH > = 6,0	Non		
7697-37-2	Acide nitrique	Non		
7664-93-9	Acide sulfurique	Non		

## Soumission de déclaration et attestation électronique

INRP - Attestation électronique

Spécifiez la langue de correspondance

Français

Commentaires (facultatif)

Par la présente, j'atteste avoir exercé une diligence raisonnable pour m'assurer que les renseignements fournis sont exacts et complets. J'atteste que, d'après des estimations raisonnables fondées sur les données disponibles, les quantités et valeurs indiquées pour l'(es) installation(s) ci-dessous sont exactes. Par la présente, les données sur l'(es) installation(s) que je représente sont soumises aux programmes identifiés ci-dessous par l'entremise du Guichet unique.

Je reconnais, aussi, que les données seront rendues publiques.

Note : Seule la personne désignée comme signataire de l'attestation ou son délégué autorisé devrait soumettre la (les) déclaration(s) indiquée (s) ci-dessous.

Nom de l'entreprise

Gay Lea Foods Co-operative Limited (anciennement Salerno, anciennement Salerno Dairy Products)

Signataire de l'attestation (ou son délégué)

Joseph Assenza

Déclaration présentée par

Joseph Assenza

## ON MOE LRT - Déclaration de certification électronique

Déclaration de certification du rapport annuel

**En date du 30/05/2017, je, Mario Decunto, certifie que j'ai lu les rapports au sujet du plan de réduction des substances toxiques ci-dessous et que leur contenu m'est familier et que, autant que je sache, l'information présentée dans les rapports est véridique et précise et que les rapports se conforment à la Loi de 2009 sur la réduction des toxiques et le Règlement de l'Ontario 455/09 (général) en vertu de la Loi.**

Liste des substances LRT

No CAS	Nom de la substance
NA - 17	Ion nitrate en solution à pH >= 6,0
7697-37-2	Acide nitrique
7664-93-9	Acide sulfurique

### Nom de l'entreprise

Gay Lea Foods Co-operative Limited (anciennement Salerno, anciennement Salerno Dairy Products)

### Employé de plus haut rang

Mario Decunto

### Rapport soumis par

Joseph Assenza

### Adresse du site Web

<http://www.gaylea.com/gay-lea-story/gay-lea-story/environment>

**Je, l'employé au rang le plus élevé, conviens de la déclaration de certification ci-dessus et reconnais en cochant la case que je signe la déclaration par voie électronique. Je reconnais également qu'en appuyant sur le bouton « Soumettre la déclaration », je sou mets les dossiers/rapports de l'établissement pour l'établissement indiqué au directeur en vertu de la Loi de 2009 sur la réduction des toxiques. Je reconnais que la Loi de 2009 sur la réduction des toxiques et le Règlement de l'Ontario 455/09 donnent au directeur, en vertu de la Loi, l'autorité à mettre à la disposition du public certains renseignements comme indiqué à sous-alinéa 27 (5) du Règlement de l'Ontario 455/09.**

Rapport soumis

Période	Date de soumission	Nom de l'installation	Province	Ville	Programmes
2016	30/05/2017	Salerno	Ontario	Hamilton	INRP, ON MPOE LRT

Note : S'il y a un changement de coordonnées, de propriétaire ou d'exploitant de l'installation, si les opérations à l'installation sont terminées ou si les renseignements déclarés au cours de l'année antérieure sont erronés ou inexacts, vous êtes prié de mettre à jour ces renseignements par l'entremise du Guichet unique ou en communiquant directement avec l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP).